

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

(Règlement REACH (CE) n°1907/2006 – Article 31)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit :

Nom du produit : EVOLVE 80 POLYSURF +

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Nettoyant dégraissant polyvalent non inflammable à teneur réduite en solvant (<36%)

Nettoyages manuels par essuyage à température ambiante

Nettoyages par aspersion + brossage à chaud (40-60°C)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Raison sociale : INUSTRY

Adresse : 1288 av du stade, 74970 Marignier, France.

Téléphone : +33 (0)4 50 34 89 20. Fax : +33 (0)4 50 34 68 42

Email : vallier@inustry.com

<http://www.inustry.com>

1.4 Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS/ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification du mélange

2.1.1 Classification selon règlement CLP n°1272/2008 :

Irritant oculaire : Catégorie 2 (H319)

2.1.2 Classification selon directive DPD n°1994/45/CE :

Irritant

2.2 Eléments d'étiquetage :

Pictogramme de danger :



Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage : Provoque une sévère irritation des yeux.

Mentions de danger : Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseil de prudence : Porter un équipement de protection des yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

2.3 Autres dangers :

Statut PBT : non

Statut vPvB : non

Autres informations :

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**3.1 Substances :**

Non applicable

3.2 Mélanges :

Description : Solution/dispersion aqueuse de composés dispersants/tensioactifs et de composés solvants, et d'additifs anti-corrosion

Composants dangereux :

| Dénomination | Type de numéro | Numéro | Numéro REACH | Classification selon DSD 67/548/CEE Classification selon CLP 1272/2008 | % (m/m) |
|--------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-----------|------------------|---------------------------------------------------------------------------|---------|
| 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone | CE | 204-626-7 | 01-2119473975-21 | Xi, R36 H319 | >25 |
| Tensioactif non ionique | CE | 212-222-7 | 01-2119486566-23 | Xi, R36 H319 | <10 |
| Tensioactif non ionique | CE | 500-220-1 | 01-2119488530-36 | Xi, R36 H318 | <1 |
| indications complémentaires | Voir la section 16 pour le texte complet des phrases de risque / de danger. | | | | |

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1 - Description des premiers secours**Après inhalation**

En cas de gêne, amener la personne à l'air libre, au chaud, au calme.

Après contact cutané

Usage normal : rincer à l'eau savonneuse.

Après contact oculaire

Vérifier la présence de lentilles de contact et les enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau claire pendant 15 minutes en bougeant les yeux

Après ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin ou le centre antipoison, en lui montrant l'étiquette ou l'emballage. Ne pas faire vomir, sauf sur avis médical.

4.2 – Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'effet irritant connu pour la peau.

Pas d'effet toxique en cas d'ingestion accidentelle du produit.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 - Moyens d'extinction appropriée**

Extincteurs pour feux de classe A, B, C suivant origine du feu

5.2 - Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit

5.3 - Danger résultant de la substance ou du mélange. Dangers spécifiques

Le produit contient des fractions combustibles

5.4 – Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone

5.5 - Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie, utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air feu ambiant

Porter un vêtement de protection intégrale

Des résidus d'incendie et de l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément aux prescriptions des autorités.

SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement étanche au produit.

Porter des équipements de protection individuelle : gants, bottes, lunettes.

Eloigner les personnes non protégées et non formées à l'intervention sur incident.

Arrêter la fuite.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas faire entrer le produit dans les eaux de surface, la canalisation ou la terre.

En cas d'écoulement du produit dans les eaux de surface, dans la canalisation ou dans le sous-sol, en informer l'autorité responsable.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver les petits déversements (<5L) avec beaucoup d'eau pour le rejet vers une station d'épuration.

Endiguer et pomper les déversements massifs vers des conteneurs.

Laver les locaux pollués avec beaucoup d'eau.

Stocker les eaux de lavages dans un conteneur pour destruction ou traitement en station d'épuration industrielle.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures destinées à prévenir les incendies

Ne nécessite pas de mesures particulières en utilisation normale. Inflammable au dessus de son point éclair.

Mesures destinées à empêcher la production de particules en suspension

Eviter de pulvériser le produit hors d'une zone fermée ou de captage des aérosols.

7.2 Mesure de protection de l'environnement

Utiliser des appareils, flexibles, cuves, joints restant étanches aux liquides organiques.

Vérifier régulièrement les pièces et matériaux d'étanchéité.

7.3 Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Se laver les mains et enlever les vêtements de travail avant de boire, manger ou fumer

Retirer les vêtements souillés.

7.4 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Exigences concernant les locaux/conditions d'entreposage

Stocker à l'abri du gel et de la chaleur.

Stocker dans les emballages d'origine ou similaire bien fermés. Reproduire l'étiquetage en cas de fractionnement ou de Reconditionnement.

Les récipients et dispositifs de remplissage sont à stocker / manipuler de sorte à éviter toute mise en danger de l'eau et du sol par le produit déversé.

7.5 Matériaux d'emballage et d'étanchéité

Métaux : Acier inoxydable

Plastiques : PEHD, Polypropylène, PTFE, Nylon

Joints : EPDM, Caoutchouc butyle

7.6 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer à la fiche technique pour les recommandations spécifiques à un secteur industriel. Consulter le producteur du mélange.

SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION /PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle**

Valeurs limites d'exposition professionnelle : Pays / 8 heures :

4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone : 50 ppm – 240 mg/m₃

Valeurs limites au poste de travail

No CAS Composant Valeur AGW* limite pointe Remarque .

Le produit ne contient pas de quantités pertinentes de substances individuelles avec des valeurs limite se rapportant au poste de travail à surveiller.

* AGW = valeur limite de protection du travail

8.2 Contrôle de l'exposition**Mesures pour éviter l'exposition au mélange au cours des utilisations identifiées**

Ne pas boire ou manger sur le poste de travail

Se laver les mains et enlever les vêtements de travail avant de boire ou manger

Retirer les vêtements imbibés de ce produit

Protection des yeux : porter des lunettes de protection en cas de risque de projection.

Protection des mains : Porter des gants de protection en caoutchouc étanches aux liquides organiques en cas de contact fréquent ou prolongé. Se référer aux préconisations du fabricant de gants.

Caoutchouc conseillé : Nitrile, Polyéthylène Co-extrudé

Caoutchouc déconseillé : Butyle

Protection du corps : Porter un vêtement de travail standard protégeant des projections limitées et étanche aux liquides organiques

En cas de risques de projections massives. Se référer aux préconisations du fabricant du vêtement.

Protection respiratoire : pas nécessaire.

SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | | |
|--------------------------------------|------------------------------------------------------------|--------------------|
| Aspect | Liquide limpide jaune pâle | - |
| Odeur | Végétale, grasse | - |
| pH (g/l d'eau, 20°C) | 8,0 – 8,5 | Unité |
| Masse volumique à 20°C | 1,005 | Kg/L |
| Point de fusion/congélation | < - 10 | °C |
| Point initial d'ébullition | 100 | °C |
| Point d'éclair (coupe fermée) | >80 | °C |
| Inflammabilité | Non inflammable dans les conditions normales d'utilisation | - |
| Température d'auto inflammabilité | Non déterminé | °C |
| Température de décomposition | >250 | °C |
| Pression de vapeur à 20°C calculée | <1 | mbar |
| Solubilité dans l'eau | Miscible / dispersible | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | Non défini | - |
| Viscosité, cinématique à 20°C | 2 - 3 | mm ² /s |

9.2 Autres informations

Teneur en COV (1993/13/CE) : <36% (m/m)

SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE**10.1 - Réactivité**

Pas de réactivité particulière

10.2 – Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable dans les conditions d'utilisation et de stockage prévues (voir sections 5 et 7)

10.3 – Possibilités de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions d'utilisation et de stockage prévues (voir sections 5 et 7)

10.4 – Conditions à éviter

Ne pas surchauffer le produit au dessus de son point éclair

10.5 – Matières incompatibles

Ne pas mélanger ou stocker avec des métaux légers en poudre.

Ne pas mélanger ou stocker avec des acides forts ou des bases fortes.

10.6 – Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 - Remarques générales**

Des données sont disponibles individuellement pour les composants du mélange.

Pas de toxicité aiguë selon les voies probables de pénétration dans l'organisme (inhalation, contact cutané) et l'exposition liée aux utilisations identifiées (voir section 1).

| Composant / Substance | Méthode | Espèce | Durée d'exposition | Dose |
|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------|-----------------------------------------|
| 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone | Orale DL 50 Inhalation CL 0 (aucune mortalité) Cutané DL 50 | Rat Rat Lapin | 4 heures | >3000 mg/kg 7,6 mg/l >10000 mg/kg |
| Tensioactif non ionique | Orale DL 50 Inhalation CL 0 (brouillard) Cutané DL 50 | Rat Rat Lapin | 4 heures | >2000 mg/kg 5,4 mg/l >2000 mg/kg |
| Tensioactif non ionique | Orale DL 50 Inhalation CL 0 (brouillard) Cutané DL 50 | Rat Rat Lapin | 4 heures | >3000 mg/kg nd >5000 mg/kg |
| Danger par aspiration | Pas de danger attendu. | | | |
| Corrosion | Effets irritants et dégraissants possibles pouvant provoquer des rougeurs en cas de contact prolongé | | | |
| Irritation de la peau | | | | |
| Lésions oculaires | Les projections oculaires peuvent causer une irritation temporaire. Un contact prolongé (>15 mn) peut provoquer une irritation sévère | | | |
| Irritation oculaire | | | | |
| Inhalation | Pas d'effets attendus en utilisation normale. L'inhalation d'aérosols du mélange peut être irritante. | | | |
| Sensibilisation respiratoire | Ne contient pas de composant présentant un risque de sensibilisation respiratoire. | | | |
| Sensibilisation cutanée | Ne contient pas de composant présentant un risque de sensibilisation cutanée. | | | |
| Mutagénicité des cellules germinales | Pas d'effets mutagènes connus pour les composants du mélange. | | | |
| Cancérogénicité | Pas d'effets cancérogènes connus pour les composants du mélange. | | | |

SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ne pas rejeter dans l'environnement.

Les informations ci-dessous sont issues des composants du mélange.

12.1 – Ecotoxicité

Aucun effet toxique ou nocif pour l'environnement n'est attendu.

12.2 - Persistance et biodégradabilité

Les composants du mélange sont facilement biodégradables (>70 % / 28 jours).

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Les composants ne sont pas bioaccumulables d'après leurs évaluations individuelles.

12.4 - Mobilité dans le sol

Le mélange est soluble dans l'eau et peut être entraîné dans les cours d'eau et sols.

N'est pas susceptible de s'absorber sur les sédiments et les boues d'épuration.

12.5 – Résultat de l'évaluation PBT et vPvB

Le mélange ne contient pas de composant PBT ou vPvB

12.6 – Autre

Contient des Composés Organiques Volatiles (EC/1999/13) : <36% m/m

SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Mélange usagé : Ne pas rejeter sans contrôle dans le milieu naturel.

Remettre à un récupérateur agréé

Traitement possible en station d'épuration industrielle suivant validation préalable.

Code des déchets : 11 01 13* (déchet de dégraissage contenant des substances dangereuses)

12 03 01* (liquides aqueux de nettoyage)

13.2 – Emballages

Vider complètement le récipient.

Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

Ne pas réutiliser sans lavage pour stocker un mélange autre que celui d'origine.

L'emballage est lavable à l'eau claire.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non soumis à classification.

SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 - Autres prescriptions de la CE

Directive 67/548/CEE (DSD)

Directive 1999/45/CE (DPD)

Règlement 1272/2008 (CLP)

Règlement 1907/2006 (REACH)

15.2 – Evaluation de la Sécurité Chimique

Les substances contenues dans ce mélange ont été enregistrées selon les exigences de REACH

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Durabilité minimale : 24 mois à partir de la date de fabrication (voir le n° de lot)

Pictogrammes applicables au mélange selon Directive DPD n°1999/45/CE :



Xn - Irritant

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations nationales et communautaires. Les informations et les recommandations fournies ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les utilisations de ce produit doivent correspondre à celles prévues lors de la conception du produit et définies dans la section 1 de la présente fiche

Texte intégral des phrases de risques et de danger mentionnées en sections 2 et 3 de la présente fiche

R36 – Irritant pour les yeux et la peau.

R41 - Risque de lésions oculaires graves.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H318 - Provoque des lésions oculaires graves